

Comment voter ?

1 ÊTRE EN POSSESSION DE TA CARTE D'ÉLECTEUR

2 PRENDRE TON BULLETIN DE VOTE ET UNE ENVELOPPE

3 ALLER DANS L'ISOLOIR

4 CHOISIR TES CANDIDATS

5 METTRE TON BULLETIN DE VOTE DANS L'ENVELOPPE

6 TE DIRIGER VERS LE BUREAU DE VOTE

7 METTRE L'ENVELOPPE DANS L'URNE

8 SIGNER LA LISTE D'ÉMARGEMENT

Tous les ans, c'est environ 200 élèves qui votent pour élire leurs représentants du CME au Poiré-sur-Vie.



CONTACT LES ÉLUS RÉFÉRENTS DU CME



Maire
Sabine ROIRAND



Adjointe au CME, à la parentalité, aux familles et à la restauration municipale
Marina ROCHAIS



Adjointe à la citoyenneté et au développement durable
Corinne RENARD

TON CONTACT À LA MAIRIE

Delphine DARBOT
Vie Citoyenne
Mairie du Poiré-sur-Vie
Tél. 02 51 31 31 62 / 06 26 94 69 49
culture@lepoiresurvie.fr

Mairie du Poiré-sur-Vie - Service Vie Citoyenne
85170 Le Poiré sur Vie - Tél. 02 51 31 31 62

Conseil Municipal des Enfants



C'EST QUOI LE CMIE ?

- C'est le **Conseil Municipal des Enfants**.
- Il est composé d'**élèves de CM1 et de CM2** des quatre écoles élémentaires de la commune.
- Les conseillers municipaux enfants **représentent tous les enfants** du Poiré-sur-Vie.
- Ils proposent des **projets pour améliorer la vie quotidienne** des habitants de la commune.
- La vocation de ce conseil est de **donner aux enfants les moyens de s'exprimer** autour de projets réalisés en équipe.
- Le CME permet d'**être sensibilisé à la citoyenneté** et de se familiariser avec les institutions.

Depuis sa création en 2011, plus de 300 enfants genôts ont déjà exercé un mandat d'élu dans le cadre du CME.



JE VEUX ÊTRE CANDIDAT, Que dois-je faire ?

- Tu dois être **élève en classe de CM1 ou de CM2**.
- Tu dois en **parler avec tes parents** pour être sûr qu'ils sont d'accord.
- Tu dois télécharger sur www.ville-poiresurvie.fr et compléter les documents suivants : **la fiche de déclaration de candidature et l'autorisation parentale**.
- Tu dois **préparer ton programme** en parlant avec tes camarades, pour connaître leurs idées et leurs besoins.
- Tu dois créer **ton affiche électorale (format A3)** qui va t'aider à convaincre tes camarades de voter pour toi.



EN QUOI CONSISTE LA MISSION DE CONSEILLER MUNICIPAL ?

- Tu es **élu pour 1 an**.
- Tu **collectes les idées ou les souhaits** de tes camarades.
- Tu assistes à des **conseils municipaux une fois par mois** (le mercredi après-midi).
- Tu **mets en place des actions** et tu travailles en commission (discussions en petits groupes).
- Tu dois **informer tes camarades et le conseil municipal adultes des décisions** qui sont prises.
- Tu **participes à des événements officiels** sur la commune (cérémonie des vœux, cérémonies du 11 novembre et 8 mai, les événements municipaux, etc.).